

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 20 janvier 2006
(convocation du 9 janvier 2006)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt Janvier Deux Mil Six à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FELTESSE Vincent, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, Mme LACUEY Conchita, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DELAUNAY Michèle, M. DELAUX Stéphane, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUPRAT Christophe, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FERILLOT Michel, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MAMERE Noël, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. BROQUA Michel à Mme. EYSSAUTIER Odette
Mme. CARTRON Françoise à M. ROUSSET Alain
M. FLORIAN Nicolas à M. POIGNONEC Michel
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LAMAISON Serge
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. BELIN Bernard à M. FERILLOT Michel
Mme. BRUNET Françoise à Mme. DARCHE Michelle
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert
Mme. CASTANET Anne à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie
Claude
M. CORDOBA Aimé à M. GUICHARD Max
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude

Mme. DE FRANCOIS Béatrice à M. FELTESSE Vincent
M. DUTIL Silvère à Mme. KEISER Anne-Marie
M. GOURGUES Jean-Pierre à M. MERCIER Michel
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. GUICHOUX Jacques
M. LOTHAIRE Pierre à M. MANSENCAL Alain
M. MILLET Thierry à M. NEUVILLE Michel
Mme. MOULIN-BOUDARD Martine à M. MERCHERZ Jean
M. PONS Henri à M. JUNCA Bernard
M. QUANCARD Joël à M. REBIERE André
Mme. RAFFARD Florence à Mme. TOUTON Elisabeth
M. REDON Michel à M. RESPAUD Jacques

LA SEANCE EST OUVERTE

**Ambarès - Casco Industrie SAS - Création de nouvelles structures industrielles
- Subvention d'équipement de la Communauté Urbaine - Convention - Décision
- Autorisation**

Monsieur HERITIE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Casco Industrie SAS est située à Ambarès, où ce site de fabrication de produits chimiques existe depuis 1964.

L'entreprise assure une production de colle-urée-formol à partir de méthanol, destinée essentiellement à la fabrication de colles pour l'industrie du bois et de la menuiserie, la majeure partie de l'activité étant destinée à la fabrication de panneaux de particules, parquets et contreplaqués.

Le marché se situe à 78 % dans les Landes, 20 % pour le centre de la France et 2 % en Espagne. Les principaux clients de l'entreprise sont :

- Interbois (Chantonay),
- Seripanneaux (Saint Vincent de Tyrosse),
- Egger Rol (Rion des Landes),
- Weyerhaeuser Mediland (Morcenx),
- Casco France.

Elle emploie actuellement 36 salariés (24 en production, 6 administratifs et 6 cadres et agents de maîtrise).

Détenue jusqu'alors par Akzo Nobel et Casco France, l'entreprise appartient en totalité, depuis juin 2004, au Groupe Derivados Forestales, groupe espagnol spécialisé dans la fabrication de colles et, plus globalement, dans la chimie du formol. Ce changement dans la composition de l'actionnariat a permis à Casco Industrie SAS d'obtenir les moyens financiers nécessaires à la mise en œuvre de son projet.

1. le projet

Casco industrie SAS dispose actuellement sur le site de trois unités de fabrication de formol. Elle envisage le remplacement, par une nouvelle unité de fabrication plus puissante,

de deux de ces unités, dont l'une va être arrêtée et l'autre sera maintenue pour une utilisation de secours. La dernière unité sera conservée en marche normale.

Le nouvel ensemble de production sera constitué des équipements suivants :

- une unité de production de formol de 36 000 tonnes/an,
- une extension de l'atelier de colle avec un nouveau réacteur de 60 m³,
- un nouveau stockage de formol de 540 m³,
- un nouveau stockage de colle de 400 m³,
- des utilités supplémentaires : tour aéro-réfrigérante, aérocondensateurs et postes de dépotage.

Le projet permettra de moderniser les unités déjà existantes, de réduire la consommation d'énergie par quantités produites et d'améliorer la sécurité du procédé et de l'environnement.

L'entreprise, certifiée ISO 9001 et ISO 14001, a mis en place une démarche de transparence et d'échanges d'informations avec les riverains du site. La prise en compte des impératifs environnementaux se traduira par l'usage d'un refroidisseur à absorption. Celui-ci utilise la vapeur excédentaire produite par le site pour la transformer en énergie électrique. Il contribue à la minimisation de la production de gaz à effet de serre et à la préservation des ressources naturelles énergétiques.

L'ensemble de l'investissement est nécessaire pour accompagner le développement industriel de l'entreprise en augmentant la capacité de production de colles et de résines. Le projet permet de pérenniser le site sur l'agglomération par une rentabilité accrue des produits, permise par un accroissement des volumes fabriqués.

L'augmentation des volumes assurera à Casco Industrie SAS la capacité de couvrir le marché du bois dans le Sud-Ouest. La proximité de l'agglomération par rapport à ce marché et la présence d'infrastructures de transport permettent de réduire les coûts de production.

Le trafic transitant par le Port Autonome de Bordeaux devrait connaître également un accroissement important corrélatif à celui de la production.

L'investissement doit être opérationnel au début de 2006. Casco Industrie SAS compte doubler sa production et son chiffre d'affaires d'ici 2008.

Le projet permettra d'accroître les effectifs de l'entreprise : 8 postes devraient être créés d'ici fin 2008. Il aura, de plus, un effet en termes d'emplois induits par le recours accru à la sous-traitance.

2. le plan de financement

Le coût global de l'opération est estimé à 13 290 000 € H.T., détaillés comme suit :

- investissements incorporels : 202 000 €
- investissements immobiliers : 3 919 000 €
- investissements matériels : 9 169 000 €

Pour mener à bien son projet, Casco Industrie SAS qui est située dans une zone éligible à la PAT Industrie, pourrait bénéficier d'aides publiques au titre de l'aide à l'immobilier d'entreprises, dans la limite de 17 % de l'assiette subventionnable établie à 3 919 000 € H.T., selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	MONTANT HT	RECETTES	MONTANT HT
Unité 4 formol	750 000 €	Casco Industrie SAS	3 263 357 €
Atelier colles	750 000 €		
Tours réfrigération	75 000 €	Subventions (16,72 %)	
Stockage colles	245 000 €	. Conseil Régional	459 693 €
Stockage formol	375 000 €	. Conseil Général	97 975 €
Aire dépotage formol	135 000 €	. Communauté Urbaine	97 975 €
Rack	325 000 €		
Transformateur	40 000 €		
Aérocondensateur	30 000 €		
Dispositif dépollution eau	65 000 €		
Salle de contrôle	125 000 €		
Rénovation laboratoire et bureaux	104 000 €		
VRD	900 000 €		
TOTAL	3 919 000 €	TOTAL	3 919 000 €

Dans ces conditions, compte tenu du fort potentiel de développement technologique et industriel induit par le projet pour l'agglomération et de son impact en terme de créations d'emplois, si tel est votre avis, il vous demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

- **DECIDER** l'attribution à Casco Industrie SAS d'une subvention d'un montant de 97 975 € pour la mise en œuvre du programme d'investissements ci-dessus exposé,

- **AUTORISER** Monsieur le Président à signer la convention, ci-annexée, fixant les conditions de versement de ladite subvention à Casco Industrie SAS.

La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 67 article 6745 sous fonction 900 DA CRB D 100 du budget de l'exercice 2006 de la Communauté Urbaine.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à la majorité.

Le groupe des élus Communistes et apparenté et le groupe des Verts votent contre
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 20 janvier 2006,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

**REÇU EN
PRÉFECTURE LE
1 FÉVRIER 2006**

M. JEAN-CHARLES BRON